

Objectif

Favoriser la création et la reprise d'entreprises en Saône-et-Loire par l'octroi d'une aide financière.

Bénéficiaires

- Les créateurs ou repreneurs d'entreprises
- Les dirigeants d'entreprises immatriculées depuis moins de 12 mois à la date de la demande.

Conditions d'attribution

- Apporter 10 % du montant total des besoins du projet
- Prévoir une prêt bancaire dans le plan de financement
- Etre propriétaire d'au moins 50 % de l'entreprise ou dirigeant avec 30 % d'une entreprise indépendante

Montant et caractéristiques

- Prêt à 0 % accordé à une personne physique porteuse du projet
- Montant : de 2 000 € à 23 000 €
- Remboursement : 2 à 5 ans avec un différé de remboursement possible de 12 mois maximum

Formalités

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne - Section Saône-et-Loire est habilitée pour l'instruction de ce dossier.